

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-153

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 14 septembre 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 2 juillet 2018.

**Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P1.3 - Tarif duplicata carte étudiant 2018-2019**

**Exposé de la décision :**

Historique : la question du tarif du duplicata de la carte d'étudiant a été évoquée dans un précédent Conseil d'administration par les élus étudiants.

Jusqu'en 2013, ce tarif était de 10 euros avant de passer à 20 euros. Cette augmentation avait pour but de faire diminuer le nombre de demandes, ce qui n'a pas été le cas : il y a, environ, de manière quasi stable, 1 000 demandes de duplicata par an.

Problématique : Etant donné qu'à l'université Paris Diderot, le tarif d'un duplicata d'une carte est de 13 euros, la CFVU du 2 juillet a proposé, en vue de la fusion, que l'université Paris Descartes s'aligne sur ce tarif de 13 euros.

Proposition de décision soumise au Conseil : il est demandé aux Conseillers de confirmer la proposition faite par la CFVU d'un alignement sur le tarif de 13 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 30 Abstentions : 00 Votes exprimés : 30 Contre : 00 Pour : 30</p>
--

Fait à Paris, le 09 OCT. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*